

**Compte rendu du
CONSEIL D'ÉCOLE
du 20 juin 2024**
Rue Günther Koch 87170 Isle
École Élémentaire Antoine de Saint Exupéry

Membres présents :

Direction	Voir feuille d'émargement
Enseignants	Voir feuille d'émargement
Représentants Mairie, adjoints au Maire d'Isle	Voir feuille d'émargement
Représentants Parents d'élèves	Voir feuille d'émargement
Invités	Voir feuille d'émargement

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Questions scolaires adressées aux RPE par les parents
3. Reentrée 2024 : effectifs de l'école et prévisions ; organisation pédagogique prévisionnelle ; fournitures scolaires ; nouveaux équipements
4. Projet école (bilan et projet 2022/2026)
5. Classes de découverte
6. Point de la coopérative scolaire
7. Actions partenariales : remise de composteurs, Fête de l'école, Ecolobus, concours photo sur la biodiversité

La séance est ouverte à 17h45

Tour de table de présentation des différents membres

2
6
7

Le Directeur transmet les excuses pour leur impossibilité de présence à ce conseil d'école de M. PIEN HV6, M. le Maire, Mme FERNANDEZ (présente sur un autre conseil d'école) et de différents membres RPE en raison d'une action au collège

Le Directeur souhaite remercier

- les parents qui se sont proposés et rendus disponibles pour passer l'agrément et accompagner les classes à la piscine d'Isle. Cela a permis aux enseignants de pouvoir mettre en place un cycle « savoir-nager »
- Il profite aussi de ce début de séance pour remercier toutes les personnes qui se sont impliquées et ont pris à cœur leur mission : les parents, l'APE, les RPE, la mairie et ses différents services (restauration, périscolaire, technique, administratif, médiathèque...) et l'équipe éducative (enseignants, AESH) qu'il a eu plaisir à retrouver chaque semaine.

1. Désignation du secrétaire de séance

Secrétaire de séance pour ce troisième conseil d'école de l'année scolaire, c'est au tour d'un enseignant.

Le/la secrétaire de séance établira avec le Président du Conseil d'école, un procès-verbal qui sera affiché aux panneaux d'informations de l'école, adressé aux membres du Conseil d'école et déposé sur le blog de l'école.

Le Directeur remercie Mme MICAUD pour son aide.

2. Questions scolaires adressées aux RPE par des parents

-Quel est le fonctionnement du système de sonnerie des alarmes ? : un nouveau dispositif d'alerte est en cours d'installation. Il concerne les Risques Majeurs (inondation, séisme, tempête, matières dangereuses, mines...) et les Intrusions + Attentats.

Le fonctionnement s'effectuera par un signal sonore différenciant les risques majeurs des intrusions attentats et un message vocal explicite et très compréhensible (au lieu d'utiliser la sonnerie de récréation en modulant leur nombre et leur durée) qui pourra peut-être être entendu dans le voisinage. Le signal et le message seront répétés pendant 5 minutes.

Il faudra, comme les années précédentes, ne pas s'inquiéter de la mise en œuvre de plusieurs exercices d'alerte qui concernent les écoles maternelles et élémentaires.

Le nouveau dispositif concernera les 3 écoles d'Isle qui seront reliées par le même système. De ce fait, en cas d'alerte, il a été décidé d'une communication commune des 3 écoles avec la Municipalité en s'appuyant sur un message pré rédigé de la DSDEN qui sera transmis. Dans tous les cas, en présence d'un danger, une cellule de crise sera mise en place sous l'autorité du Rectorat et de la Préfecture.

Une évolution des 2 PPMS est également opérée pour toutes les écoles du département selon un calendrier établi sur plusieurs années : au lieu de 2 documents, il n'y en aura plus qu'un intitulé PPMS Unifié afin de pouvoir mieux intervenir et permettre une meilleure liaison entre les forces de l'ordre, de sécurité, les municipalités, la DSDEN et la Préfecture.

Remarque : le nouveau dispositif d'alerte permettra de changer les sonneries de récréation, de début/fin de cours.

-Comment sont gérés les entrées au portail de l'école? (sur le temps périscolaire et sur le temps scolaire) :

avant et après les sonneries : c'est le temps périscolaire
La carte d'identité était demandée en début d'année ; ceci a été arrêté car les agents périscolaires ont appris à identifier les personnes se présentant.

A 7h30, les parents accompagnent leur enfant dans la salle 16 « l'aquarium ».

A 17h, même fonctionnement. Un agent périscolaire est présent dans cette salle aux horaires indiqués. Selon les conditions météo, cet agent périscolaire peut être présent au portail.

Le portail reste ouvert de manière à éviter les attroupements.

Classes

sur le temps scolaire : les parents préviennent par un mot dans le cahier de liaison, en cas d'urgence ils appellent l'école ; il y a également les prises en charge extérieures programmées et qui peuvent être soumises à variation (CMPP, orthophonistes, rdv médicaux...).

Dans tous les cas, les parents sonnent au portail, le directeur leur ouvre après vérification visuelle ou par l'interphone ou les 2 (déplacement au portail quand l'interphone ne permet pas la communication), peut les faire passer par son bureau et si besoin leur remettre un papier de récupération de l'élève qui est à donner à l'enseignant. Et il n'y a jamais ouverture sans contrôle une fois que la personne est entrée.

-Est-ce que la distribution de certains documents qui demandent à être rendus peut être anticipée?

Les délais laissés sont suffisants (jamais du jour au lendemain) ; l'école peut être elle-même soumise à un calendrier à respecter (même si une souplesse de fonctionnement est de mise par l'établissement).

Il est nécessaire que le cahier de liaison/de textes soit ouvert tous les soirs. C'est de la responsabilité des parents, il leur appartient de le faire (même si l'élève peut aider en transmettant les informations oralement ou en rappelant qu'il faut regarder dans le cahier).

3. Rentrée 2024 : effectifs de l'école et prévisions ; organisation pédagogique prévisionnelle ; fournitures scolaires ; équipement informatique municipal

Entre les départs/arrivées programmés, ceux déjà effectifs, ceux qui ne sont pas encore connus, les maintiens/sauts de classe décidés, les orientations diverses, voici la prévision pour la rentrée 2024 et son organisation pédagogique qui a été étudiée en conseil des maîtres et validée par le Directeur ; elle sera réexaminée à la pré-rentrée de septembre 2024 et ajustée en fonction des besoins (arrivées et départs).

Décision de répartition pour 2024/2025 :

Niveau	Proposition 2	
	Nombre d'élèves	Nombre d'adultes
1 CP	20	
2 CP	20	59
3 CP	19	
4 CE1	21	65+
5 CE1	22	8=
6 CE1	22	73
7 CE1/CE2	8/10	
8 CE2	24	10+
9 CE2	23	70=
10 CE2	23	80
11 CM1	23	
12 CM1	23	68
13 CM1	22	
14 CM2	26	
15 CM2	26	78
16 CM2	26	
TOTAL élèves		338

A ces 358 élèves sont à inclure 12 élèves du dispositif ULLIS ce qui implique une collaboration étroite entre les enseignants des classes et l'enseignante du dispositif. Donc un total de 370 élèves.

Dans l'équipe éducative, il y a aussi des départs et des arrivées.

Départs : (enseignants et AESH) Mmes PRADEAUD, FERNANDEZ, MICAUD.

Arrivées : (enseignants et AESH) Mmes TARLET et AUMAÎTRE + un ou une autre collègue auxquelles nous souhaitons la bienvenue.

L'affectation des enseignants sur les classes :

IME : Mme MONDOLLO

ULLIS : Mme PHILOUZE

CP : Mmes BALLOT, SCHNEIDER, TARLET

CE1 : Mme DE BEAUNAY, M. CHAPUT, Mme AUMAÎTRE ou Mme/M

CE1/CE2 : Mme AUMAÎTRE ou Mme/M

CE2 : Mmes VERNAUDON, JUDE, DUPLANTIER

CM1 : Mmes LALLOUJE, DELANNE, M. BETHOULE

CM2 : Mmes LUSO, TEXIER, VIGNAUD-MARQUES

Les fournitures scolaires seront transmises aux familles par les différents moyens de communication habituels (affichage école, article sur le blog). Elles sont communes par niveau.

L'équipement informatique : la salle informatique est opérationnelle depuis le mois d'avril. Du matériel tout neuf dans une salle remise à neuf ! Les enseignants et les élèves s'en sont emparés. Le nouveau matériel permet de répondre aux besoins des élèves et aux attentes des programmes de l'Education Nationale ; il résulte de plusieurs temps de rencontre et d'échanges entre les enseignants et la municipalité que nous remercions.

Il y a également un renouvellement informatique des ordinateurs de classe pour les tableaux numériques : salles 1, 7, 12.

4. Projet école (bilan et projet 2022/2026)

Le projet d'école est en vigueur de 2022 à 2026 :

Volet 1 : Les apprentissages et les parcours des élèves : améliorer les compétences des élèves (maîtrise de la langue, mathématiques, éducation morale et civique)

Volet 2 : Les apprentissages et les parcours des élèves : favoriser la fluidité des parcours des élèves au sein d'une école inclusive (personnaliser les parcours scolaires des élèves selon leurs besoins ; renforcer la qualité de la vie scolaire)

Volet 3 : les parcours spécifiques (Parcours d'éducation artistique et culturelle ; Parcours éducatif de santé ; Parcours citoyen ; Éducation au développement durable ; Le développement des compétences numériques)

L'autoévaluation de l'école a été réalisée.

Le rapport des 3 évaluateurs a été présenté à la Municipalité, aux RPE, aux 3 équipes éducatives le 14 mai (suite à la visite des 3 évaluateurs le 29 avril)

Une réunion de travail entre les 3 directeurs et M. l'EN/Mines les CPC sera tenue le 24 juin 2024 de façon à se projeter et définir les perspectives pour l'année prochaine (ajuster les projets d'école aux constats de l'autoévaluation et aux préconisations du rapport d'évaluation externe)

5. Classes de découverte

Rappel : les 3 écoles d'Isle bénéficient d'une enveloppe de 6 000€ (budget provenant de la municipalité) à répartir annuellement sur les 3 établissements scolaires ; cela représente 240€ par classe si cette somme n'est pas déduite à un niveau ou une école spécifiquement. La somme est cessible entre les classes et les écoles.

Ces classes découvertes (avec ou sans nuitée) sont une concrétisation ou une amorce d'un projet pédagogique et donc d'un travail au sein d'une ou de plusieurs classes. Comme chaque année, elles ont été variées dans leur forme et leur contenu : avec un aspect plus sportif, ou culturel ou lié à une discipline scolaire ou à un projet mais toujours sous le signe du plaisir ! (Uzerche, Futuroscope, Le Reynou, le Pal...)

6. Point de la coopérative scolaire

Point d'étape, car le bilan complet sera comme d'habitude présenté lors du 1^{er} conseil d'école de l'année prochaine, une fois les comptes clôturés.

Comme attendu, le changement de banque (passage au Crédit Mutuel Enseignant) a permis de réduire les frais liés à la gestion du compte : 0€ cette année (offre de bienvenue). Cela représente une économie de 172€ par rapport aux frais avec La Poste. Les années prochaines, des frais seront effectifs mais moindres qu'à La Poste.

Reintrées d'argent :

Le montant de la coopérative scolaire pour 2023-2024 est de 3289€

La vente des photos scolaires a rapporté 3532€.

L'APE a versé 2475€ pour les classes découvertes ; d'autres versements sont en cours.

600€ ont été attribués au projet E3D par la municipalité qui en est remerciée. Cette somme est répartie sur le groupe scolaire (100€ pour chaque maternelle, 400€ pour l'élémentaire).

L'APE est également remerciée pour les subventions accordées aux classes de l'élémentaire et à l'E3D (subvention de 12€ par enfant, un spectacle de Noël, 400€ pour l'E3D (qui sont à utiliser))

+ pour les actions mises en place

les dernières :

22 mars "vente chocolats de Pâques" au local

12 avril "goûter/jeux/réparation de vélos" parc des Bayles

Mai / Juin : pédibus vélobus

3 mai vente de plants et animation dans le cadre de l'E3D

28 juin fête des écoles Parc des Bayles

L'APE remercie les partenaires (Maire et école) pour les aides et le soutien apportés.

remarque : la subvention de 12€ par enfant peut être utilisée pour les sorties, l'achat de matériel/de livres pour la classe... La demande (sur devis ou facture) est transmise par l'école à l'APE. Ce qui n'est pas utilisé une année est réinjecté l'année suivante.

7. Actions partenariales : remise de composteurs, Fête de l'école, Ecolobus, concours photo sur la biodiversité

-le 3 mai : action « un soir au jardin » : remise de composteurs (par Limoges Métropole) aux familles volontaires, associée à la distribution des plants de printemps par l'APE + vente de gâteaux réalisés par les élèves (+boissons) + atelier sur le compostage

-le 12 avril : goûter, jeux dont des structures gonflables et préparation du Vélobus par l'association VéloVélo (afin de permettre de vérifier le bon état des vélos des enfants inscrits)

-fête de fin d'année : le vendredi 28 juin, 18h30 au parc des Bayles (fête des écoles = jeux, restauration, spectacle). Un programme est établi (horaires de passage des 3 écoles et ordre pour les titres des chants/danses : 18h30 les écoles maternelles, 19h30 l'école élémentaire).

La restauration est prise en charge par l'APE

La mairie est remerciée pour l'aide apportée quant au matériel mis à disposition et aux moyens humains mis à disposition.

Une exposition des travaux des élèves de l'année y sera présente. Les classes volontaires apporteront des productions variées ; les productions seront à récupérer lors des permanences de l'APE (il y en a sur le temps scolaire)

Nouveauté cette année : une vente de cartes en pré commande est possible (QR code par le biais de Hello Asso) ; un autre QR code est disponible pour que des parents s'inscrivent pour aider à l'installation, à la tenue et au rangement des stands.

-Ecolobus:

C'est un convoi d'élèves cyclistes (vélobus) et piétons (pédibus) se rendant à l'école les vendredis matins. Le vélo-bus s'adresse plutôt aux enfants de CM1-CM2, mais aussi aux plus jeunes qui seront capables de suivre le convoi en vélo sur la route.

L'Ecolobus est gratuit et organisé par des bénévoles. Un grand merci à ces accompagnateurs.

Vélobus et Pédibus : en mai et en juin

Le pédibus est ouvert à tous les âges (l'itinéraire passe par le centre ville d'Isle).

Les vélos des élèves du Vélobus peuvent être garés à l'intérieur de l'école, sur l'esplanade métallique.

Il faut remercier l'APE pour son implication et son dynamisme.

+ l'action « Challenge des mobilités douces » lors de la semaine sur ce même thème. Il a été proposé de valoriser les déplacements doux en incitant parents et enfants à venir à l'école autrement (à pied, en vélo, en trottinette...). La météo n'a pas été favorable du tout pour mettre en valeur l'envie et la volonté des élèves et de leurs parents !

Un nouvel essai sera tenté à la rentrée.

3 classes ont été primées : 1^{er}, les CE1 de M. CHAPUT ; 2nd les CP de Mme SCHNEIDER ; 3^{ème}, les CE2 de Mme JUDE. Bravo à eux et toutes les classes !

à si e si

-Concours photo sur la Biodiversité : une trentaine de photos, le jury (Mme JUDE, M. CHAPUT, Mme WALTER pour l'APE, Mme FONTARENSKY pour la Mairie, Julien pour le restaurant scolaire, M. CASAGRANDE) s'est réuni le 17 juin.

7 œuvres ont été primées (4 élèves et 3 parents). Les lots seront remis lors de l'exposition sur le thème de la biodiversité le 2 juillet qui sera ouverte à tous !

Les résultats seront ensuite affichés dans les écoles et publiés sur le blog de l'école élémentaire.

-Lire c'est Partir : regroupement de commandes de livres à petit prix pour permettre des temps de lecture plaisir aux enfants chez eux. Une action partenariale entre l'APE et l'école.

La séance est levée à 19h02

Remerciements à tous les participants du conseil d'école.

Le 20/06/2024

Le secrétaire de séance : Mme MICAUD
signature

Le directeur : M. CASAGRANDE
signature